

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 13 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS

Isabelle Boileau
Karine Chouinard
Lise Paquet
Nathalie Picard
Julie Théorêt
Sylvie Trudeau
Stéphanie Veilleux

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Sandra Thibeault, directrice

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :

Frédéric Racicot
Mélanie Duval
Sara Lemelin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice, Madame Thibeault, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h44.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Lise Paquet et secondé par Isabelle Boileau.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 mai 2023

Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Stéphanie Veilleux.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5.8 Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus à l'élève

[Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves | Consultation](#)

La nouvelle *Loi sur le Protecteur national de l'élève* (RLRQ c. P-32.01) a été adoptée en juin 2022. À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA).

En résumé, cette loi :

- Abroge le processus de demande de révision devant le Conseil d'administration;
- Remplace les protecteurs de l'élève actuels (un par CS et CSS, désignés par le CA) par 13 protecteurs de l'élève régionaux, qui relèvent tous du Protecteur national;
- Prévoit la désignation d'un Responsable du traitement des plaintes (RTP) dans chaque CSS;
- Établit un processus de traitement des plaintes identique pour tous les CSS;

Le nouveau processus de traitement des plaintes s'appliquera à toutes les plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.

Le Règlement actuel du CSSP, sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé. Toutefois, un nouveau *Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite une consultation auprès de tous les conseils d'établissement, même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement le projet de règlement.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé à ce sujet. Nous questionnons la pertinence d'un tel règlement, car nous soulevons qu'une telle structure ouvre la porte à de multiples plaintes qui n'auraient jamais abouties si elle n'était pas en place. Aussi, nous doutons de la pertinence de nous consulter par rapport à ce sujet, car il ne touche pas les parents ou les membres de l'équipe-école.

Madame Karine Chouinard demande le vote.

272CÉ2023-06-13-003

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Picard, il est résolu à majorité :

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de règlement.

4.2 Journée pédagogique du SDG à Upla; annulation

Elle est remplacée par une sortie au Zoo de Granby

272CÉ2023-06-13-004

Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Stéphanie Veilleux.

5. PAROLE À LA DIRECTION

5.1 Activités de fin d'année

272CÉ2023-06-13-005

Proposé par Julie Théoret et secondé par Sylvie Trudeau.

272CÉ2023-06-13-006	<p>5.2 Activité groupe 991</p> <p>Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Isabelle Boileau.</p>
272CÉ2023-06-13-007	<p>5.3 Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</p> <p>Il est porté l'attention des membres du CÉ que l'intimidation n'est certes pas très présente à l'école Aux-Quatre-Vents, mais que de la petite violence (railleries, moqueries, attitudes, regards et mots déplacés, etc.), est toutefois très présente. Ce sont aussi sur ces micro-agressions que les interventions des membres du personnel doivent être dirigées.</p>
272CÉ2023-06-13-008	<p>Proposé par Stéphanie Veilleux et secondé par Julie Théôret.</p> <p>5.4 Budget 2023-2024</p>
272CÉ2023-06-13-009	<p>Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Lise Paquet.</p> <p>5.5 Fournitures scolaires</p>
272CÉ2023-06-13-010	<p>Proposé par Julie Théôret et secondé par Stéphanie Veilleux.</p> <p>5.6 Effets scolaires</p>
272CÉ2023-06-13-011	<p>Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Isabelle Boileau.</p> <p>5.7 Transfert de budget – Aide alimentaire</p> <p>Un montant annuel est alloué à l'école Aux-Quatre-Vents pour l'aide alimentaire par le ministère, mais nos dépenses étant supérieures à celui-ci, l'école du Grand-Chêne a proposé de nous transférer un montant pour palier à ce déficit.</p>
272CÉ2023-06-13-011	<p>Proposé par Stéphanie Veilleux et secondé par Sylvie Trudeau.</p>

5.8 Résultats du sondage du CÉ

Il y a une réflexion à faire pour la fréquentation des salles de toilettes pendant le service de garde pour éviter les comportements inadéquats qui engendrent un sentiment d'insécurité.

Les membres du CÉ soulèvent que la création d'un Trotibus (trotibus.ca) serait pertinente pour améliorer le sentiment de sécurité des enfants sur le chemin de l'école et que la contribution de l'OPP serait pertinente à ce sujet.

6. PAROLE AUX ENSEIGNANTS

Les enfants sont fatigués, mais il y a un volet plaisir et célébration en ce moment. Les examens du Ministère sont passés, les savoirs essentiels ont été évalués, donc les activités à venir sont des projets à terminer et des activités ludiques.

7. PAROLE À LA PROFESSIONNELLE

Mme Sara Lemelin n'est pas présente.

8. PAROLE AU SERVICE DE GARDE

8.1 Règles de fonctionnement 2023-2024

Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Stéphanie Veilleux.

Ajout, dans la section 4 des règles de fonctionnement 2023-2024 : Journées pédagogiques et heures d'ouverture :

« Advenant le cas d'un nombre restreint d'enfants pouvant participer à une sortie ou s'il y a un manque de personnel, les inscriptions, lors des journées pédagogiques, seront priorisées selon l'ordre suivant : enfant ayant un statut régulier (éducatrice), enfant ayant un statut sporadique (éducatrice), enfant inscrit au service de dîneurs, enfant présent seulement lors des journées pédagogiques. »

Proposé par Sylvie Trudeau et secondé par Julie Théôret.

272CÉ2023-06-13-
012

272CÉ2023-06-13-
013

Autres sujets :

Semaine québécoise de la garde scolaire (SQGS), du 15 au 19 mai 2023

Belle semaine! Plusieurs activités ont été réalisées. Les parents étaient heureux de pouvoir venir partager un repas avec leurs enfants (déjeuner ou dîner). Le fait d'avoir deux moments différents a permis à plus de parents d'être présents.

Journée pédagogique, vendredi 9 juin 2023

La sortie a eu lieu au *Ninja factory* à Brossard. C'est la première fois que les enfants y allaient. Belle journée dans l'ensemble! À refaire!

9. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Rien à mentionner.

10. CORRESPONDANCE

Nous n'avons reçu aucune correspondance.

11. AUTRES SUJETS :

Levée de fonds avec la vente en ligne des étiquettes Colle à moi : Nathalie Picard suggère que les achats volontaires d'étiquettes soient effectués sur le site web de l'entreprise Colle à moi, qui versera 15% des ventes par chèque à l'école. L'information sera transmise aux parents par courriel.

Proposé par Nathalie Picard et secondé par Stéphanie Veilleux.

12. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

272CÉ2023-06-13-
014

272CÉ2023-06-13-
015

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Lise Paquet, et secondé par Isabelle Boileau, membres, et résolu :

QUE la séance soit levée à 22h04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Karine Chouinard
La présidente

Sandra Thibeault
La direction